COMMUNE D'IZE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/10/2026

En exercice : 11

Présents : 9 puis 10 à partir de la délibération n°2026-10-D067

LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro	Objet	Statut
2026-10-D063	**REPORTEE**	
2026-10-D064	RODP ORANGE – Année 2022 à 2026	Votée à l'unanimité
2026-10-D065	Décision modificative n°2 au Budget de la Commune	Votée à l'unanimité
2026-10-D066	Mandat à donner à une agence immobilière pour la mise en location de tous les biens communaux	Votée à l'unanimité
2026-10-D067	Demande de Monsieur et Madame SCALBERT, locataires de la maison située 9 Lotissement de la Croix Aubrun	Votée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 053-215301201-20261015-D2026064-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 15 octobre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 8 octobre, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Carine JACQUEMIN, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 8 octobre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 8 octobre 2026.

PRESENTS : BOURGES Marc, FILOCHE Fanny, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, JUGÉ Nathalie, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole,

Absents excusés : RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 8 octobre 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Secrétaire de séance : Nathalie JUGÉ

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

Vote à l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

2026-10-D064 / RODP ORANGE – Année 2022 à 2026

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la société ORANGE occupe le domaine public communal pour l'implantation de ses réseaux de communications électroniques.

Conformément aux articles L.2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques et aux montants plafonds fixés annuellement par arrêté ministériel, il convient de fixer le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par l'opérateur.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 053-215301201-20261015-D2026064-DE

CP : 53120 Mairie de Izé

Gestionnaire : 49737

Millésime	Code région	TOTAL Artères aériennes (km)	Conduite multiple (km)	Câble enterré (km)	TOTAL Artères en sous-sol (km)	Borne (m²)	Cabine (m²)	Armoire (m²)	TOTAL Emprise au sol (m²)	Autoroutes Conduite Multiple (km)	Autoroutes Câble enterré (km)	TOTAL Autoroutes (km)
2022	M1	29,067	0,000	0,360	0,360	0,00	0,00	0,50	0,50	0,000	0,000	0,000
2023	M1	29,067	0,000	0,360	0,360	0,00	0,00	0,50	0,50	0,000	0,000	0,000
2024	M1	29,067	0,000	0,360	0,360	0,00	0,00	0,50	0,50	0,000	0,000	0,000
2025	M1	29,067	0,000	0,360	0,360	0,00	0,00	0,50	0,50	0,000	0,000	0,000
2026	M1	29,067	0,000	0,360	0,360	0,00	0,00	0,50	0,50	0,000	0,000	0,000

Après calcul sur la base du linéaire et des installations recensés sur la commune, les montants dus sont les suivants :

- ✓ Année 2022 : 1 682,15 €
- ✓ Année 2023 : 1 852,03 €
- ✓ Année 2024 : 1 904,22 €
- ✓ Année 2025 : 1 919,40 €
- ✓ Année 2026 : 1 937,53 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **FIXE les montants de la RODP dus par la société ORANGE pour les années 2022 à 2026 tels qu'indiqués ci-dessus ;**
- ✓ **AUTORISE Madame le Maire à émettre les titres de recettes correspondants ;**
- ✓ **DIT que les recettes seront inscrites au budget communal.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Carine JACQUEMIN



Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 053-215301201-20261015-D2026065-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 15 octobre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 8 octobre, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Carine JACQUEMIN, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 8 octobre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 8 octobre 2026.

PRESENTS : BOURGES Marc, FILOCHE Fanny, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, JUGÉ Nathalie, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole,

Absents excusés : RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 8 octobre 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Secrétaire de séance : Nathalie JUGÉ

Vote à l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

2026-10-D065 / Décision modificative n°2 au Budget de la Commune

Madame JACQUEMIN Carine informe les conseillers municipaux qu'il y a nécessité de faire des réajustements en Section de Fonctionnement et en Section d'Investissement sur les lignes suivantes :

Fonctionnement

- ✓ 7392221 – Fonds de péréquation des ressources communales
- ✓ 6542 – Créances éteintes
- ✓ 7032 – Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique
- ✓ 732221 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
- ✓ 75888 – Autres
- ✓ 023 – Virement à la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 053-215301201-20261015-D2026065-DE

Investissement

- ✓ 2151 – Réseaux de voiries
- ✓ 2152 – Installations de voirie
- ✓ 2156 – Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
- ✓ 021 – Virement de la section de fonctionnement

Elle propose donc la décision modificative n°2 comme suit :

FONCTIONNEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	014	7392221 - Fonds de péréquation des ressources communales		Régularisation prélèvement FPIC	606,00	
		65	6542 - Créances éteintes		Crédits pour aff de dettes	2 180,00	
		70	7032 - Droits de permis de stationnement et de location sur la		Régularisation RODP ORANGE 2022-2026		9 295,00
		73	732221 - Fonds de péréquation des ressources communales e		Régularisation reversement FPIC		46,00
		75	75888 - Autres		Régul Remboursement de sinistres		14 336,00
REEL					SOMME REEL :	2 786,00	23 677,00
ORDRE	NR - Non renseigné	023	023 - Virement à la section d'investissement			5 333,80	
ORDRE ENTRE SECTION					SOMME ORDRE ENTRE SECTION :	5 333,80	
					TOTAL	8 119,80	23 677,00

INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	21	2151 - Réseaux de voirie	77	Crédits suppl Tvx réseaux eau + branchements	10 000,00	
			2152 - Installations de voirie	77	Crédits suppl travaux de voirie	5 000,00	
			2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	77	Poteau incendie	1 000,00	
REEL					SOMME REEL :	16 000,00	
ORDRE	NR - Non renseigné	021	021 - Virement de la section de fonctionnement				5 333,80
ORDRE ENTRE SECTION					SOMME ORDRE ENTRE SECTION :		5 333,80
					TOTAL	16 000,00	5 333,80

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur de la décision modificative n°2 au budget de la commune et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer toutes pièces utiles.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Carine JACQUEMIN

MAIRIE 53160

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 053-215301201-20261015-D2026066-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 15 octobre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 8 octobre, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Carine JACQUEMIN, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 8 octobre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 8 octobre 2026.

PRESENTS : BOURGES Marc, FILOCHE Fanny, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, JUGÉ Nathalie, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole,

Absents excusés : RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 8 octobre 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Secrétaire de séance : Nathalie JUGÉ

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

Vote à l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

2026-10-D066 / Mandat à donner à une agence immobilière pour la mise en location de tous les biens communaux

Madame le Maire informe les conseillers que plusieurs logements communaux sont libres ou vont se libérer prochainement. Afin d'optimiser la remise en location des biens (*diffusion des annonces sur des sites professionnels, vérification des dossiers candidats*....), Madame le Maire propose de confier à une agence immobilière la mise en location de tous les biens communaux qui sont actuellement libres et ceux qui se libèreront dans l'avenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de confier à une agence immobilière la mise en location de tous les biens communaux libres à ce jour et ceux à venir et donne mandat à Madame le Maire pour signer tous mandats de location avec celle-ci et faire établir tous les diagnostics inhérents à ces locations.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 053-215301201-20261015-D2026066-DE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Carine JACQUEMIN

MAIRIE DE LAVAL 53160

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 053-215301201-20261015-D2026067-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 15 octobre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 8 octobre, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Carine JACQUEMIN, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 8 octobre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 8 octobre 2026.

PRESENTS : BOURGES Marc, FILOCHE Fanny, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, JUGÉ Nathalie, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absents excusés : RABINEAU Solène,

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 8 octobre 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Secrétaire de séance : Nathalie JUGÉ

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10

Vote à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

2026-10-D067 / Demande de Monsieur et Madame SCALBERT, locataires de la maison située 9 Lotissement de la Croix Aubrun

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux le dossier de Monsieur et Madame SCALBERT.
Le 19 septembre dernier, la mairie a reçu deux courriers recommandés :

- ✓ Un émanant de PACIFICA, leur protection juridique (*lecture est faite aux conseillers*) ;
- ✓ Un émanant de Monsieur et Madame SCALBERT nous signifiant la résiliation de leur bail avec un mois de préavis.

Madame le Maire, accompagnée de Virginie FILOCHE et d'Auguste MAILLOT, les a donc rencontrés le 22 septembre dernier.
Après discussion, un accord de principe a été trouvé à savoir l'accord d'un dégrèvement à hauteur de 50 % des loyers des mois de juillet 2026, août 2026 et septembre 2026. En contrepartie, Monsieur et Madame SCALBERT s'engage à stopper toute procédure à l'encontre de la commune et de clore leur dossier ouvert chez PACIFICA.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 053-215301201-20261015-D2026067-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide d'accorder à Monsieur et Madame SCALBERT un dégrèvement de 50 % des loyers des mois de juillet 2026, août 2026, septembre 2026 ;**
- **Décide que le dégrèvement ne sera appliqué qu'en contrepartie de la reconnaissance expresse par Monsieur et Madame SCALBERT d'être rempli de leurs droits et de renoncer en direct ou par un tiers interposé (assureur…), définitivement à toute poursuite, action ou réclamation ultérieure, ainsi qu'à tous frais, intérêts, pénalités et accessoires.**
- **Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou à défaut au 1er adjoint, pour signer tout document utile dans ce dossier.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Carine JACQUEMIN

